



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ISÈRE



LA FILIÈRE AVICOLE

QUELLE ORGANISATION POUR QUELLES ACTIONS ?

Introduction

La Chambre d'Agriculture de l'Isère en partenariat avec le Pôle Agroalimentaire mène un travail de développement et d'accompagnement des filières agroalimentaires départementales.

Dans ce cadre, elle a décidé de mener une étude sur la filière avicole, afin de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont ses caractéristiques ?
- Quels sont les besoins de ses acteurs ?
- Quelles sont les actions à mettre en place ?

Notions Clés / Définitions

> Pôle Agroalimentaire :

Comité de travail sur les filières agroalimentaires regroupant le Département, la Métropole de Grenoble, le Pays Voironnais, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce.

> Vente Directe :

Vente des produits de la ferme directement aux consommateurs.

> Intégration :

Contrat établi entre un éleveur et un intégrateur, celui-ci étant une entreprise industrielle ou commerciale. L'intégrateur fournit à l'éleveur certains moyens de production, qui sont dans la plupart des cas, l'alimentation et les poussins. L'éleveur, quant à lui, est souvent propriétaire des bâtiments. Les intégrateurs de volailles de chair reprennent en général les animaux une fois qu'ils sont prêts pour l'abattage.

> Système alternatif :

L'ensemble des élevages de poules pondeuses (au sol, en plein air, label rouge et biologique) excepté les élevages en cage.



Typologie de la filière et de ses besoins

> Des exploitations avicoles majoritairement en vente directe

Il existe deux schémas d'élevages en Isère, celui de la vente directe, majoritaire avec une centaine d'éleveurs, et celui de l'intégration, comptant une cinquantaine d'élevages. Malgré la prédominance d'élevages en vente directe, ce sont les élevages en intégration qui produisent le plus de volailles et d'œufs en Isère. Avec en moyenne des élevages plus petits qu'au niveau national, la production départementale est faible par rapport à la production française et régionale. Les œufs produits en Isère correspondent à 2% de la production d'Auvergne Rhône Alpes et la production de volailles de chair correspond à 8 %.

> Des revenus en général satisfaisants

L'élevage de volailles est majoritairement une activité complémentaire sur les exploitations. Elle n'est donc en général pas la source de revenu principal des éleveurs. Ceux-ci sont majoritairement satisfaits du revenu issu de l'atelier avicole. Cependant, en vente directe, celui-ci n'apparaît pas toujours comme suffisant par rapport à la charge de travail engagée.

> Des petits élevages plus sensibles aux normes de biosécurité

Les élevages en vente directe sont majoritairement en plein air. Ils ont pour particularité d'être en grande partie pluri-espèces, se composant de divers volailles de chair et poules pondeuses. Les normes de biosécurité mises en place pendant l'influenza aviaire 2016-2017 sont sources d'inquiétudes pour un grand nombre d'éleveurs avicoles en vente directe. En effet, les normes de biosécurité sont plus contraignantes pour les élevages pluri-espèces et plein air.

> Des demandes d'accompagnement des exploitations en vente directe

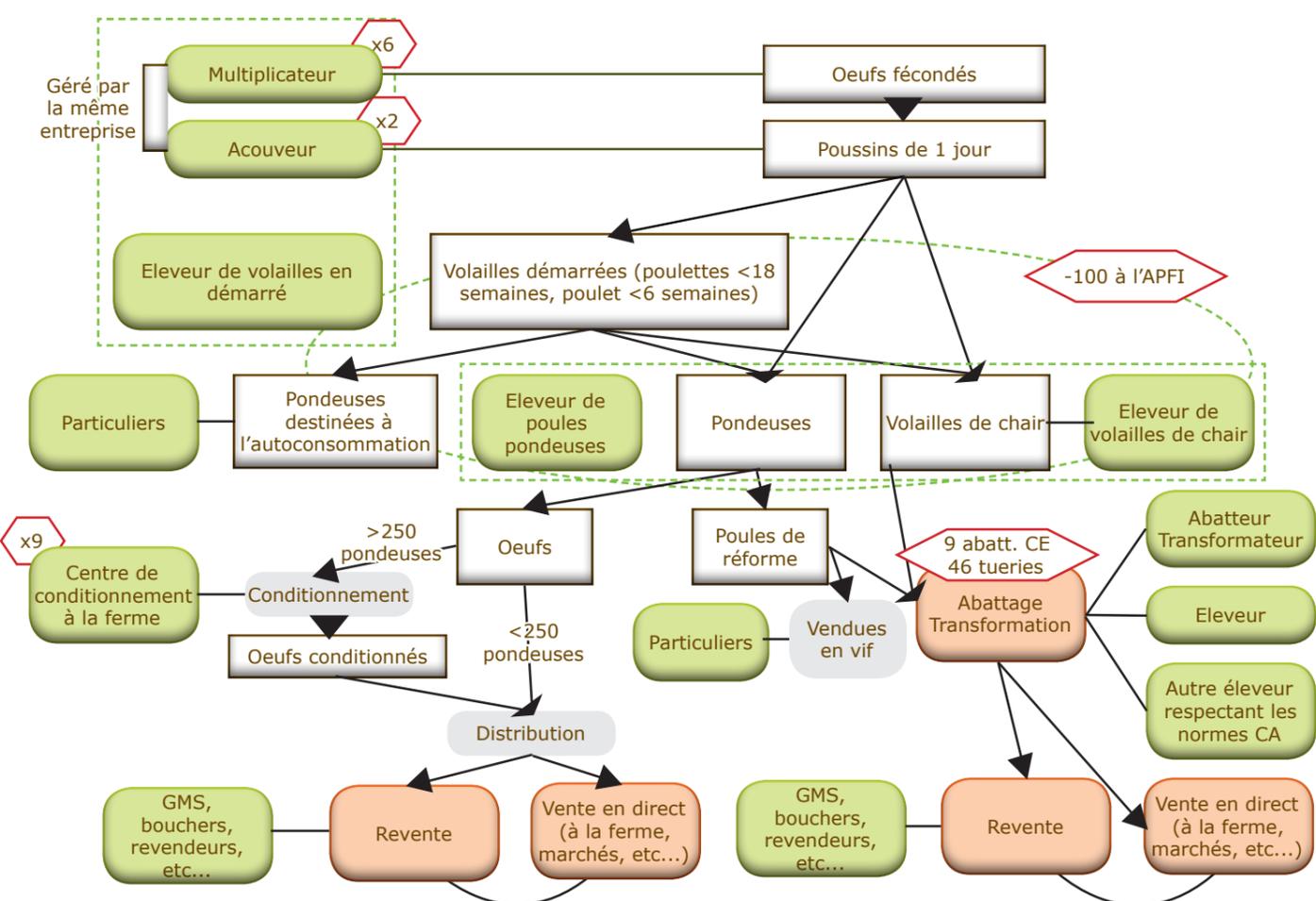
Des organismes d'accompagnement de l'élevage avicole existent dans différents domaines. L'Association des Producteurs Fermiers de l'Isère (APFI) aide les éleveurs fermiers adhérents à maîtriser la transformation au travers des réglementations. Des entreprises privées, comme les fournisseurs d'aliments ou les vétérinaires, font du conseil en élevage. Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) travaillent, quant à eux, sur l'aspect sanitaire des élevages. Un besoin d'accompagnement complémentaire s'est fait savoir sur des techniques d'élevage, de l'information conjoncturelle et la gestion des exploitations.

> Une forte demande de développement en intégration

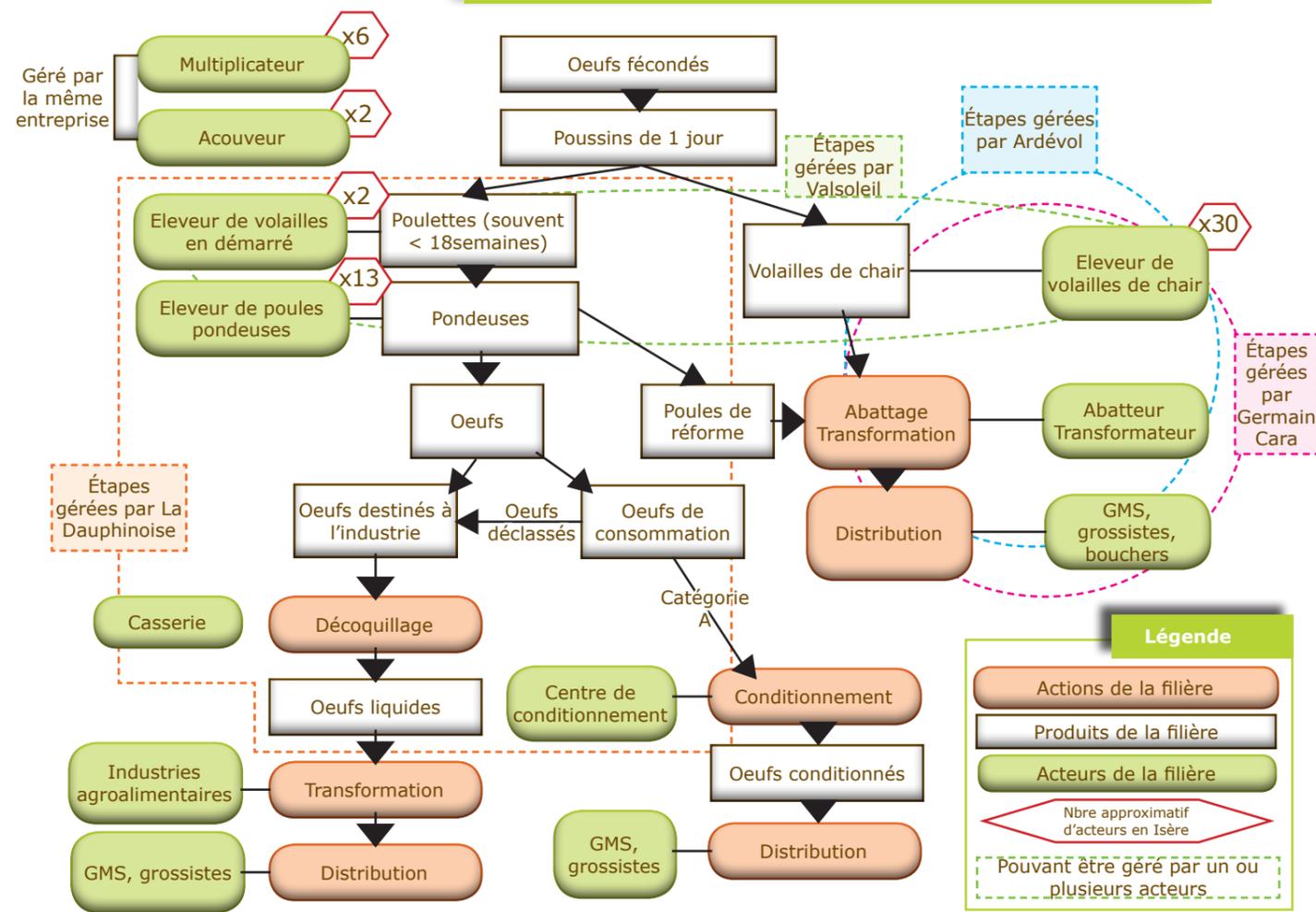
Suite à l'évolution de la demande des consommateurs puis des GSM concernant la consommation d'œufs, et à l'engagement de l'interprofession de réduire à 50 % la production française d'œufs en cage, la filière doit répondre à la demande croissante d'œufs issus d'élevages alternatifs. De plus, localement, il y a une demande croissante de volailles de chair en label rouge et biologiques de la part des entreprises de transformation. Des intégrateurs cherchent donc à implanter de nouveaux ateliers en intégration en Isère principalement en agriculture biologique, plein air ou Label Rouge.



La filière en vente directe



La filière en intégration



Résumé en chiffres

100

éleveurs environ
en vente directe

50

éleveurs environ
en intégration

8%

des exploitations de
poules pondeuses
d'Auvergne Rhône-
Alpes sont en Isère

441 400

c'est la capacité
de production des
bâtiments en 2015 en
nombre de têtes

2%

des exploitations
de poules de chair
d'Auvergne Rhône-
Alpes sont en Isère

> **La majorité des élevages sont en plein air**

Conclusions et perspectives

Comment la Chambre d'agriculture peut-elle accompagner les acteurs pour répondre à leurs besoins ?

> **Création d'un poste de conseiller avicole Drôme-Isère**

Face au besoin exprimé de suivi et d'accompagnement de l'activité avicole en Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère souhaite créer un poste de conseiller avicole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Cet interlocuteur suivra les actions à mettre en place et pourra répondre aux différents besoins venant de l'aval et de l'amont. De plus, il facilitera la diffusion d'informations sur le fonctionnement de la filière.

> **Mise en relation des éleveurs avec des artisans**

Plusieurs éleveurs souhaitent commercialiser leurs produits auprès d'intermédiaires comme des artisans ou des restaurateurs. La mise en relation d'éleveurs avec des intermédiaires souhaitant se fournir en volailles ou œufs locaux va donc être établie. Cela pourra se faire, soit individuellement, soit en réalisant une action commune de commercialisation. De plus, la Chambre d'Agriculture diffusera des informations sur les acteurs de la filière afin de les faire connaître et de connaître leurs actions.

> **Plus d'informations et de suivi des crises sanitaires comme la grippe aviaire**

Des difficultés ont été répertoriées suite à l'influenza aviaire et à la mise en place des normes de biosécurité. Une transmission d'information plus en amont sur les crises sanitaires est à organiser avec les organismes tiers travaillant déjà sur ce thème.



> **Travaux conduits dans le cadre du Pôle Agroalimentaire**